



Association paritaire pour la santé  
et la sécurité du travail du secteur minier

## MARCHE À SUIVRE POUR LES PARTICIPANTS SESSION DE FORMATION EN DIRECT

Bonjour,

La session de formation en direct **Loi C-21 – Superviseur** à laquelle vous participerez arrive à grands pas. La session de formation en direct sera d'une durée de 4 heures au cours de laquelle vous pourrez poser des questions et interagir avec le formateur.

Lors de la formation, les thèmes suivants seront abordés : L'origine de la Loi C-21

- Le cadre législatif de la santé et de la sécurité du travail au Québec
- Les obligations légales en matière de santé et de sécurité
- Les 3 devoirs
- La diligence raisonnable

Pour participer, vous devez **absolument vous inscrire** avec le lien qui figure sur le site Internet.

Une fois inscrit, vous recevrez par courriel les informations nécessaires à votre participation.

Voici la procédure pour l'événement en ligne :

- Inscrivez-vous à la formation par le lien ci-dessus.
- Suite à votre inscription à la formation, un lien vous sera envoyé avec un code qui vous permettra d'accéder au webinaire en temps voulu.
- Cliquez sur le bouton « Accéder au webinar ». Si vous n'avez pas reçu de courriel, allez jeter un œil dans votre boîte « courrier indésirable », il est possible qu'il s'y trouve.

Lorsque le webinaire (webinar) sera démarré, le formateur vous indiquera la marche à suivre pour poser vos questions. Il ne pourra pas vous entendre, mais pourra vous lire dans l'onglet « Chat ». Pour obtenir votre certification, vous devrez remplir le questionnaire qui vous sera soumis à la fin de la session de formation.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



Association paritaire pour la santé  
et la sécurité du travail du secteur minier

979, av. de Bourgogne, bureau 570  
Québec (Québec) G1W 2L4

T : 418 653-1933  
apsm@aspemine.ca

Profondément **minier**

ASPMINES.QC.CA